



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal  
de l'Association de communes  
Police Région Morges

DATE : Morges, le 27 août 2022/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 27 septembre 2022, à 20h00,  
à la salle du Conseil communal (Aula) de Préverenges,  
ch. du Collège 4, 1028 Préverenges.**

Ordre du jour :

1. Souhais de bienvenue de Monsieur Guy Delacrétaz, syndic de Préverenges.
2. Appel.
3. Assermentation(s) de délégué(s).
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mai 2022.
6. Communication(s) du Bureau.
7. Communication(s) du Comité de direction
  - Séances du Conseil intercommunal 2023
8. Dépôt de(s) préavis du Comité de direction
  - N° 04/09.2022 - Budget de l'exercice 2023
  - N° 05/09.2022 – Réponse au postulat de Monsieur Maurice Jatton : « Mise en place d'une Commission de police garantissant une meilleure neutralité, en intégrant une composante politique (non juridique, ni policière) dans ladite Commission »
    - Nomination des membres de la Commission ad hoc (1<sup>re</sup> séance le 4 octobre 2022, à 18h30, salle JURA/LAC locaux PRM) ;
  - N° 06/09.2022 – Demande d'un crédit de CHF 290'000.00, pour l'acquisition d'un appareil cinématographique semi-stationnaire (le document suivra par courrier séparé ou sera remis en séance)
    - Nomination des membres de la Commission ad hoc (1<sup>re</sup> séance le 12 octobre 2022, à 18h30, salle JURA/LAC locaux PRM) ;

Page : 1/2

- N° 07/09.2022 – Demande d'un crédit de CHF 324'000.00 pour l'acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature (2021-2026) *(le document suivra par courrier séparé ou sera remis en séance)*
  - Nomination des membres de la Commission ad hoc (1<sup>re</sup> séance le 13 octobre 2022, à 18h30, salle JURA/LAC locaux PRM).

9. Rapport(s) de(s) commission(s)

- N° 04/09.2022 - Budget de l'exercice 2023 *(le document suivra par courrier séparé)*.

10. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.

11. Question(s), vœux et divers.

À la suite de la séance du Conseil, un apéritif sera servi et offert par la Commune de Prévèrenge.

Pour information :

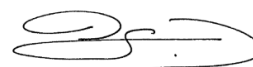
Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

le président



Antoine Chappuis

le secrétaire



Steve Bruchez